

La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène



Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2020

Djibouti

Introduction

Cette année marque le 30^e anniversaire du premier Rapport sur le développement humain et de la mise au point de l'indice de développement humain (IDH). L'IDH a été rendu public afin d'orienter le débat sur les progrès du développement en s'écartant du PIB pour se rapprocher d'un indicateur qui « compte » véritablement pour la vie humaine.

Établi par le Bureau du Rapport sur le développement humain (BRDH) il y a trente ans pour servir d'indicateur simple du progrès humain – basé sur la liberté des individus à vivre la vie qu'ils souhaitent –, l'IDH a gagné en popularité grâce à sa formule de calcul simple mais complète qui évalue l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le revenu moyen d'une population. Au fil des ans, toutefois, la proposition d'un ensemble plus complet de mesures permettant de rendre compte d'autres dimensions essentielles du développement humain suscite un intérêt croissant.

En conséquence, de nouveaux indicateurs ont été établis pour compléter l'IDH et prendre en compte certaines des « dimensions manquantes » du développement, comme la pauvreté, les inégalités et les disparités entre les sexes. Depuis 2010, le BRDH publie l'IDH ajusté aux inégalités, qui corrige la valeur de l'IDH d'un pays en fonction des inégalités au sein de chacune de ses composantes (espérance de vie, éducation et revenu), et l'indice de pauvreté multidimensionnelle, qui mesure directement les privations subies par les individus. Par ailleurs, les premiers efforts déployés par le BRDH pour mesurer les inégalités de genre remontent au Rapport sur le développement humain de 1995 sur l'égalité entre les sexes, et les rapports récents intègrent deux indices sur le genre, l'un qui prend en compte les différences des dimensions de l'IDH entre les femmes et les hommes, et l'autre qui constitue un indice composite des inégalités d'autonomisation et de bien-être.

La présente note d'information est structurée en six parties. La première porte sur les pays couverts par le Rapport sur le développement humain 2020 et la méthodologie adoptée. Les cinq parties suivantes présentent des informations sur les principaux indices composites de développement humain : l'IDH, l'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI), l'indice de développement de genre (IDG), l'indice d'inégalité de genre (IIG) et l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM).

Les tableaux présentés dans cette note décrivent la situation du développement humain avant la pandémie de COVID-19, sur la base des données disponibles pour 2019 et les années précédentes. Les données reflétant les variations dues à la pandémie de COVID-19 et à ses retombées socioéconomiques en 2020 seront disponibles en 2021 et présentées dans les tableaux et analyses correspondantes du Rapport sur le développement humain 2021.

Il importe de noter qu'il peut y avoir des différences entre les données nationales et internationales, car les organismes internationaux harmonisent les données nationales par souci de comparabilité entre les pays et peuvent, dans certains cas, ne pas avoir accès aux données nationales les plus récentes.

1- Pays couverts et méthodologie appliquée dans le Rapport sur le développement humain 2020

Le Rapport sur le développement humain 2020 présente l'IDH de 2019 (valeurs et classements) pour 189 pays et territoires reconnus par l'ONU, ainsi que l'IDHI pour 152 pays, l'IDG pour 167 pays, l'IIG pour 162 pays et l'IPM pour 107 pays¹.

Toute comparaison des valeurs et classements avec ceux des rapports précédemment publiés peut être source d'erreurs en raison des révisions et actualisations des données sous-jacentes, ainsi que des ajustements apportés aux valeurs théoriques. Pour apprécier la progression des valeurs de l'IDH, il est conseillé au lecteur de se reporter au tableau 2 (Évolution de l'indice de développement humain) du Rapport sur le développement humain 2020. Ce tableau, qui repose sur des indicateurs, une méthodologie et des données temporelles cohérents, montre les variations réelles des valeurs et des classements au fil du temps et illustre ainsi les progrès réels accomplis par chaque pays. Les petites variations de valeurs doivent être interprétées avec prudence, car elles peuvent ne pas être statistiquement significatives en raison d'écarts d'échantillonnage. En règle générale, dans les indices composites, les variations à partir de la troisième décimale ne sont pas considérées comme étant significatives.

Sauf indication contraire dans la source, les tableaux utilisent les données dont disposait le BRDH au 15 juillet 2020. Tous les indices et indicateurs, ainsi que les notes techniques sur le calcul des indices composites et les sources d'information complémentaires, sont accessibles en ligne à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/en/data>.

Pour en savoir plus sur la méthode de calcul de chaque indice, se reporter aux [Notes techniques 1 à 6](#) et aux notes d'information connexes disponibles sur le site du Rapport sur le développement humain : <http://hdr.undp.org/en/data>.

Cette note informative conserve les formats numériques du texte anglais original, c'est-à-dire que le point décimal (,) est remplacé par le point (.) et le séparateur des milliers (.) est remplacé par la virgule (,).

2- Indice de développement humain (IDH)

L'IDH est un indicateur synthétique servant à mesurer les progrès réalisés à long terme dans trois dimensions fondamentales du développement humain : une vie longue et en bonne santé, l'accès aux connaissances et un niveau de vie décent. Une vie longue et en bonne santé se mesure par l'espérance de vie. Le niveau des connaissances s'apprécie par le nombre moyen d'années d'instruction de la population adulte, c'est-à-dire le nombre moyen d'années d'enseignement reçu pendant toute une vie par les personnes de 25 ans et plus ; l'accès à l'enseignement et aux connaissances est mesuré par la durée attendue de scolarisation des enfants d'âge scolaire, c'est-à-dire le nombre total d'années de scolarisation dont un enfant en âge scolaire peut bénéficier si les tendances dominantes des taux de scolarisation par tranche d'âge restent inchangées pendant toute sa vie. Le niveau de vie est évalué à partir du revenu national brut (RNB) par habitant, exprimé en dollars internationaux constants de 2017 convertis sur la base des taux de conversion de la parité de pouvoir d'achat (PPA). Pour en savoir plus, voir la [Note technique n° 1](#).

Pour assurer la plus grande comparabilité possible entre les pays, l'IDH s'appuie principalement sur les données internationales de la Division de la population des Nations Unies (espérance de vie), de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (durée moyenne de scolarisation et durée attendue de scolarisation) et de la Banque mondiale (RNB par habitant). Comme indiqué en introduction, les valeurs et les classements de l'IDH qui figurent dans le rapport de cette année ne sont pas comparables avec ceux des rapports précédents en raison des révisions apportées aux indicateurs constitutifs de l'indice. Afin de permettre l'analyse de l'évolution de l'IDH, le Rapport sur le

¹ Aux fins de la présente note, le terme « pays » fait référence aux pays ou territoires reconnus par l'ONU.

développement humain 2020 présente les IDH de 1990 à 2019 recalculés à partir de séries de données cohérentes.

2.1- Valeur de l'IDH et classement de Djibouti

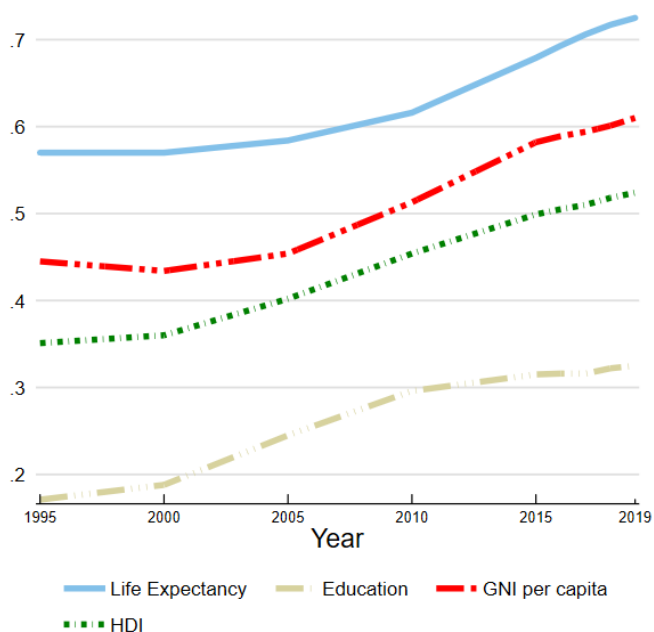
La valeur de l'IDH de Djibouti pour 2019 s'établit à 0.524 – ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 166^e rang parmi 189 pays et territoires.

Entre 1995 et 2019, l'IDH de Djibouti a progressé, passant de 0.351 à 0.524 (soit une hausse de 49.3 %). Le tableau A illustre les progrès réalisés par Djibouti pour chacun des indicateurs de l'IDH. Entre 1990 et 2019, l'espérance de vie à la naissance à Djibouti a augmenté de 10.4 années, la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 1.3 années et la durée attendue de scolarisation a augmenté de 4.0 années. Le RNB par habitant de Djibouti a progressé de près de 207.3 % entre 1990 et 2019. La figure 1 ci-après indique la contribution de chaque composante à l'IDH de Djibouti depuis 1995.

Tableau A : Évolution de l'IDH de Djibouti sur la base de données cohérentes

	Espérance de vie à la naissance	Durée attendue de scolarisation	Durée moyenne de scolarisation	RNB par habitant (dollars de 2017 en PPA)	Valeur de l'IDH
1990	56.7	2.7		1,852	
1995	57.1	2.8	2.8	1,900	0.351
2000	57.0	2.9	3.2	1,770	0.360
2005	58.0	4.3	3.7	2,024	0.402
2010	60.1	5.9	4.0	2,977	0.454
2015	64.1	6.5	4.1	4,700	0.499
2016	65.1	6.5	4.1	4,950	0.505
2017	65.9	6.5	4.1	5,103	0.510
2018	66.6	6.8	4.0	5,341	0.518
2019	67.1	6.8	4.1	5,689	0.524

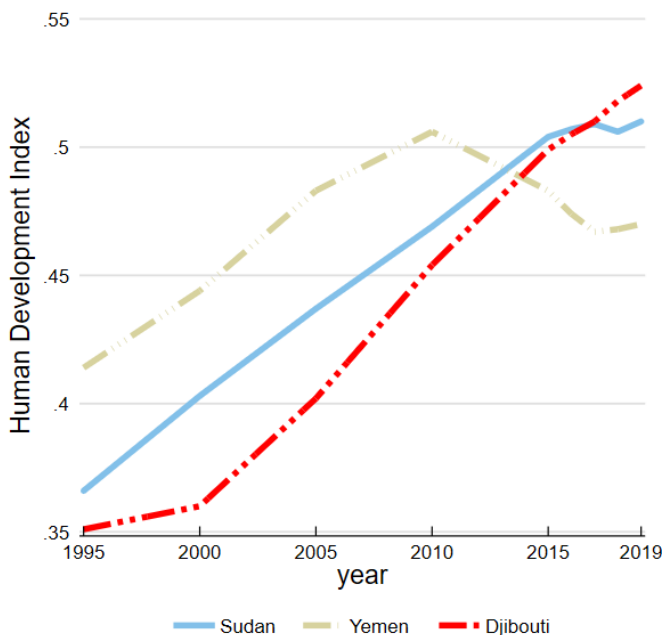
Figure 1 : Évolution des composantes de l'IDH de Djibouti entre 1995 et 2019



2.2- Évaluation des progrès par rapport à d'autres pays

Les progrès réalisés en matière de développement humain, tels qu'ils sont mesurés par l'IDH, sont utiles pour comparer deux pays ou plus. Par exemple, pendant la période allant de 1995 à 2019, Djibouti, le Soudan et le Yémen ont enregistré des degrés différents de progression de leur IDH (voir la figure 2).

Figure 2 : Évolution des IDH de Djibouti, du Soudan et du Yémen, 1995-2019



L'IDH de Djibouti en 2019, à savoir 0.524, est supérieur à la moyenne des pays du groupe à développement humain faible, établie à 0.513, et inférieur à la moyenne des pays de l'États arabes, établie à 0.705. Parmi les pays de l'États arabes, les données de Djibouti sont comparées avec celles du Soudan et du Yémen, dont les IDH se situent à la 170^e et à la 179^e place, respectivement (voir le tableau B).

Tableau B : L'IDH de Djibouti et ses indicateurs constitutifs pour 2019, par rapport à quelques pays et groupes

	Valeur de l'IDH	Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance	Durée attendue de scolarisation	Durée moyenne de scolarisation	RNB par habitant (dollars de 2017 en PPA)
Djibouti	0.524	166	67.1	6.8	4.1	5,689
Soudan	0.510	170	65.3	7.9	3.8	3,829
Yémen	0.470	179	66.1	8.8	3.2	1,594
États arabes	0.705	—	72.1	12.1	7.3	14,869
IDH faible	0.513	—	61.4	9.4	4.9	2,745

3- IDH ajusté aux inégalités (IDHI)

L'IDH est un indicateur moyen du niveau de développement humain de base atteint par un pays. Comme toutes les moyennes, l'IDH masque des inégalités dans la répartition des gains du développement humain entre les membres de la population d'un pays. Le Rapport sur le développement humain 2010 a introduit

l'IDHI, qui tient compte des inégalités dans les trois dimensions de l'IDH en « réduisant » la valeur moyenne de chaque dimension selon son niveau d'inégalité. L'IDHI correspond en fait à l'IDH amputé en tenant compte des inégalités. La « perte » de développement humain due aux inégalités est obtenue en calculant la différence entre l'IDH et l'IDHI et peut être exprimée sous forme de pourcentage. Plus les inégalités s'accroissent dans un pays, plus la perte de développement humain augmente. Nous présentons également le coefficient d'inégalité humaine comme un indicateur direct des inégalités, égal à la moyenne non pondérée des inégalités dans trois dimensions. L'IDHI est calculé pour 152 pays. Pour en savoir plus, voir la [Note technique n° 2](#). Par manque de données pertinentes, l'IDHI n'a pas été calculé pour ce pays.

4- Indice de développement de genre (IDG)

Dans le Rapport sur le développement humain 2014, le BRDH a introduit l'indice de développement de genre (IDG), un nouvel élément de mesure fondé sur l'indice de développement humain ventilé par sexe, qui correspond à l'écart entre l'IDH des femmes et celui des hommes. L'IDG mesure les inégalités de genre dans trois dimensions fondamentales du développement humain : la santé (mesurée par l'espérance de vie des femmes et des hommes à la naissance), l'éducation (mesurée par la durée attendue de scolarisation des garçons et des filles et le nombre moyen d'années d'études pour les adultes âgés de 25 ans et plus) et le contrôle des ressources économiques (mesuré par le RNB estimé des hommes et des femmes, par habitant). Pour en savoir plus sur la manière dont cet indice est calculé, voir la [Note technique n° 3](#). Les pays sont groupés en fonction de l'écart absolu par rapport à la parité des sexes dans l'IDH, c'est-à-dire en tenant compte des inégalités autant en faveur des hommes que des femmes. Par manque de données pertinentes, l'IDG n'a pas été calculé pour ce pays.

5- Indice d'inégalité de genre (IIG)

Le Rapport sur le développement humain 2010 a introduit l'indice d'inégalité de genre (IIG), qui fait ressortir les inégalités fondées sur le sexe dans trois dimensions : la santé procréative, l'autonomisation et l'activité économique. La santé procréative est mesurée par la mortalité maternelle et le taux de fécondité chez les adolescentes ; l'autonomisation par la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes et par le niveau d'études secondaires et supérieures atteint par chaque sexe ; et l'activité économique est mesurée par le taux d'activité des hommes et des femmes. L'IIG peut être interprété comme correspondant à la perte de développement humain due aux inégalités entre les résultats obtenus pour les femmes et les hommes dans ses trois dimensions. Pour en savoir plus sur l'IIG, voir la [Note technique n° 4](#). Par manque de données pertinentes, l'IIG n'a pas été calculé pour ce pays.

6- Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)

Le Rapport sur le développement humain 2010 a introduit l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), qui fait ressortir plusieurs privations superposées dont souffrent les personnes dans trois dimensions : la santé, l'éducation et le niveau de vie. Deux indicateurs sont utilisés pour évaluer la santé et l'éducation, et six pour le niveau de vie. Tous les indicateurs nécessaires pour établir l'IPM d'un pays proviennent de la même enquête auprès des ménages. Ils sont pondérés pour obtenir un score de privation, et les scores de privation sont calculés pour chaque personne couverte par l'enquête. Un score de privation de 33,3 % (un tiers des indicateurs pondérés) est utilisé pour distinguer les pauvres des non-pauvres. Si le score de privation est égal ou supérieur à 33,3 %, le ménage (et chacune des personnes qui le composent) est considéré comme vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle. Les personnes dont le score de privation est égal ou supérieur à 20 %, mais inférieur à 33,3 %, sont considérées comme étant vulnérables à la pauvreté multidimensionnelle. Enfin, les personnes dont le score de privation est égal ou supérieur à 50 % vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle extrême.

Depuis 2018, le BRDH et l'Initiative d'Oxford sur la pauvreté et le développement humain élaborent et publient conjointement les estimations de l'IPM. La dernière publication en juillet 2020 couvre 107 pays en développement (les pays qui ne disposent pas de données d'enquête permettant de calculer l'IPM sont exclus): « [Tracer la voie hors de la pauvreté multidimensionnelle : réaliser les ODD](#) » (également disponible en [anglais](#) et en [espagnol](#)). Les définitions des privations dans le cadre de chaque indicateur et la méthodologie de l'IPM sont décrites dans la [Note technique n° 5](#). Poursuivant la pratique des années précédentes, le BRDH publie les programmes statistiques utilisés pour calculer l'IPM 2020 pour une large sélection de pays (voir : <http://hdr.undp.org/en/content/mpi-statistical-programmes>). Par manque de données pertinentes, l'IPM n'a pas été calculé pour ce pays.